



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve orale unique d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe au titre de l'année 2020

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

L'examen professionnel d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe est ouvert aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs. Ces conditions s'apprécient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

La préparation à l'épreuve orale consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à le présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de l'épreuve orale en tenant compte des attentes des jurys.

Elle a également pour objectif d'aider les candidats à s'adapter aux questions et au comportement du jury, à s'exprimer avec aisance et utiliser les ressources de la communication non verbale.

2 - DEROULEMENT ET CONTENU DE LA PREPARATION

Cette préparation de deux journées en présentiel organisée au centre national de formation du ministère de l'Intérieur à Lognes (77) est proposée aux candidats affectés en administration centrale et en Ile-de-France.

Cette formation sera animée par un formateur externe. Elle portera sur la méthodologie de présentation à une épreuve orale et sera axée sur des apports théoriques mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail en groupe, sous-groupe, individuel).

Les stagiaires devront **se présenter à la formation avec leur projet de 5 minutes de présentation** (prévue dans l'épreuve orale) le premier jour de la préparation.

Un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière interviendra sur les exigences propres au métier d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

3 – OBLIGATION D’ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s’engagent à respecter les modalités suivantes :

- suivre la formation en présentiel ;
- se présenter à l’examen professionnel.

Toute préparation ultérieure, quelle qu’elle soit, sera refusée au stagiaire n’ayant pas respecté ces obligations.

4 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d’inscription devra être complétée, dactylographiée par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée pour signature à l’animateur ou correspondant de la formation ou à la déléguée régionale et départementale à la formation d’Ile de France pour les candidats affectés en services déconcentrés en Ile de France.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule sur la fiche d’inscription. Cette procédure d’inscription s’applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d’affectation.

Toute demande d’inscription qui parviendra incomplète ou après le vendredi 4 octobre 2019 ne sera pas prise en compte.

5 – FINANCEMENT

Frais pédagogiques :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques (journées en présentiel sur le site de Lognes) : les frais liés à l’hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu’une seule préparation par année et par apprenant.

6 – OBSERVATIONS

L’inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l’examen professionnel.

Les candidats doivent s’inscrire à l’examen professionnel par :

-> voie postale à l’adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l’inscription par voie électronique.

Dates prévisionnelles des oraux de l’examen professionnel

Date d’ouverture des inscriptions : 27 août 2019

Date de clôture des inscriptions : 24 septembre 2019

Dates prévisionnelle de l’épreuve orale : du lundi 4 au vendredi 8 novembre 2019